

Expertising Governance for Transfrontier Conurbations

Conférence finale du projet URBACT « EGTC »

Compte-rendu

Esztergom (Hongrie)
6-7 mai 2010

FR



European Union
European Regional Development Fund

PROJECT PART-FINANCED
BY THE EUROPEAN UNION

SYNTHESE DU COMPTE RENDU

Lors de la conférence finale du projet URBACT "EGTC", les 6 et 7 mai à Esztergom en Hongrie, les agglomérations transfrontalières partenaires¹, accompagnées par la MOT, chef de file du projet, ont présentés **les résultats de leur travail effectué depuis près de deux ans sur la gouvernance transfrontalière**. Ils ont également discutés des suites qu'ils souhaitent donner au projet.

A l'invitation de l'un des partenaires, le GECT Ister-Granum, la conférence a réuni près de 80 personnes issues de 16 frontières en Europe, dont les représentants des institutions européennes : Commission, Comité des régions et Conseil de l'Europe. Les débats ont été ouverts à d'autres partenaires (comme l'ARFE) et agglomérations transfrontalières.

Du concret sur le terrain

Premier aboutissement : chaque agglomération a présenté son "Plan d'Action Local" visant à améliorer l'organisation de sa propre gouvernance transfrontalière. Tous les sites ont affirmé leur volonté de mettre à profit ce travail à l'échelle locale et de saisir l'effet de levier que peut apporter le projet et plus largement le programme URBACT.

Le projet a également mis en avant des enjeux locaux partagés par tous comme :

- La nécessité d'une volonté politique forte pour soutenir la coopération.
- Des projets à calibrer selon l'échelle et les besoins de l'agglomération : dans les territoires très urbanisés, des thématiques comme les transports, l'emploi, la formation, le développement économique, l'environnement... sont par exemple prépondérantes, et la création d'une structure de gouvernance comme le GECT, qui apporte stabilité juridique et financière sur des projets "lourds", peut ici être très utile. La mutualisation de la "masse critique" pour justifier d'équipements nouveaux (sportifs, sanitaires...) est un autre enjeu du développement des territoires frontaliers, parfois moins urbanisés.
- Une question transversale est ressortie chez tous les partenaires : celle de l'importance de l'implication de la société civile. Il est essentiel en effet de travailler en transfrontalier non pas seulement "pour" les habitants mais "avec" eux et les exemples de démocratie participative

¹ Expertising Governance for Transfrontier Conurbations – le projet réunit six agglomérations transfrontalières: l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle (France/Allemagne/Suisse), l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau (France/Allemagne), l'agglomération de Frankfurt (Oder)-Slubice (Allemagne/Pologne), Lille Métropole pour l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (Belgique/France), l'Eurorégion Ister-Granum (Hongrie/Slovaquie) et l'Eurocité Chaves-Verín (Portugal/Espagne). La MOT est le chef de file du projet.

transfrontalière ont été mis à l'honneur durant tout le projet. La nécessité de rendre la coopération et le territoire transfrontalier visible et identifiable par tous est apparue presque comme une condition à la réussite du projet dans son ensemble.

Un soutien national et européen nécessaire - et affirmé

Le projet a mis en avant le besoin très important des sites locaux de bénéficier d'un soutien et d'une implication réels des acteurs nationaux et européens. Cette attente ressort d'ailleurs clairement dans les recommandations élaborées par les partenaires. A l'échelle européenne, elles portent sur 3 niveaux :

- Adapter les politiques européennes aux besoins des agglomérations transfrontalières
- Améliorer le dialogue en lien avec la Commission européenne
- Assurer une meilleure connaissance des enjeux transfrontaliers et développer un soutien technique au niveau européen pour les agglomérations transfrontalières.

Les représentants de la Commission européenne, du Comité des régions, du Conseil de l'Europe, présents à Esztergom, ont tous souligné la qualité du travail, leur volonté de suivre les résultats et de travailler avec les partenaires sur les meilleurs moyens de mettre en œuvre les recommandations du projet. Des réunions doivent prochainement être organisées.

Une plaquette présentant les résultats du projet a été publiée (disponible sur demande aux contacts ci-dessous). Elle contient notamment un CD-ROM avec l'ensemble des productions dont un "Manuel" reprenant la méthodologie, les bonnes pratiques, les plans d'actions locaux, les recommandations européennes...

Vers un deuxième projet ?

En conclusion, les partenaires souhaitent poursuivre les échanges, et même élargir le partenariat. Avec le soutien du programme URBACT, qui a également félicité la qualité du travail et du projet, les partenaires ont évoqué la possibilité de monter un deuxième projet URBACT, avec un partenariat élargi. Celui-ci pourrait porter sur un thème plus précis : celui de l'emploi, traitant notamment de l'articulation transfrontalière à promouvoir entre les organismes de formations, les besoins des entreprises et les travailleurs de chaque côté d'une frontière.

Le projet n'est donc pas terminé et les suites s'annoncent tout aussi intéressantes à suivre !

Les powerpoints et les documents finaux du projet URBACT « EGTC » sont disponibles sur le site internet suivant : <http://urbact.eu/egtc>

COMPTE RENDU DETAILLE

1^{ère} journée : Présentation des résultats finaux du projet URBACT « EGTC »

I. Introduction

Dr. Hans-Günther CLEV, directeur général de la MOT

Le développement durable des agglomérations transfrontalières passe par la mise en œuvre de politiques conjointes entre les aires urbaines contigües de part et d'autre de la frontière. L'enjeu réel est de promouvoir des solutions et des réponses communes à des problèmes communs et ce afin de répondre au mieux aux besoins des populations.

Bien qu'étant de tailles différentes, et ancrées dans des contextes socioculturels, institutionnels, politiques et historiques hétérogènes, les six agglomérations partenaires du groupe de travail URBACT « EGTC » partagent des problèmes similaires dans les domaines de la santé, des transports, de l'emploi, etc. Il s'agit pour ces agglomérations transfrontalières d'améliorer leur gouvernance, les modalités de leur partenariat pour mener à bien des politiques transfrontalières intégrées. La coopération transfrontalière est un moyen et non une fin et constitue en ce sens aussi l'outil le moins cher de promotion du développement économique des territoires frontaliers.

Le projet URBACT « EGTC » a permis de capitaliser les besoins des uns et des autres par un échange d'expérience et un apprentissage commun sur cette question. De par les exigences posées par le programme URBACT II, le projet a également permis de renforcer, voire d'adapter, les cadres de discussion et de concertation déjà existants à l'échelle locale transfrontalière, qui réunissent les principaux acteurs, « le noyau dur » de la coopération transfrontalière : les groupes locaux de soutien, réunissant outre les acteurs publics mais aussi dans certains cas les acteurs du monde socio-économique et de la société civile plus généralement.

Ce travail de deux ans a permis d'atteindre des résultats concrets : 6 plans d'actions locaux dans lesquels les agglomérations transfrontalières identifient des actions et stratégies pour améliorer leur gouvernance, des séminaires thématiques, un manuel présentant les bonnes pratiques de gouvernance transfrontalière, la méthodologie suivie par les partenaires tout au long du projet ainsi que les principaux enseignements (« Handbook »), et un plan d'action européen qui présente les recommandations à faire remonter aux différents niveaux (régional, national, communautaire).

Cadrage par l'expert référent, Christian LAMOUR (chercheur, CEPS/INSTEAD, Luxembourg)

Le projet URBACT II « EGTC » s'est structuré autour de deux thématiques : l'organisation d'un leadership transfrontalier pour faire avancer la coopération territoriale (gouvernance interne) et la mise en place d'un agenda communautaire de proximité permettant d'engager la société civile dans les logiques de collaboration.

Les échanges tenus sur la gouvernance interne ont permis tout d'abord à chaque territoire d'évaluer ses processus partenariaux afin de concevoir des modes opératoires toujours plus efficaces. Il s'agit de définir des organisations innovantes et notamment d'opérationnaliser l'outil européen GECT.

En matière de communauté, l'attention s'est portée sur trois questions centrales : le développement d'actions dont l'impact est immédiat pour les populations locales ; la planification d'échanges physiques entre la sphère politique et la société civile au sujet de la coopération transfrontalière ; l'organisation d'un agenda médiatique afin de communiquer auprès d'une plateforme élargie des résidents inscrits dans les espaces transfrontaliers.

Chaque territoire a développé un débat interne sur le « supplément communautaire » à engager après avoir mesuré les pas réalisés sur chacun de ces points. De fait, une volonté se dessine dans plusieurs espaces en faveur des projets ayant une composante populaire. Par ailleurs, le cyberspace et les opportunités qu'il procure pour reconfigurer les relations entre élus et les administrés apparaissent comme une plateforme potentielle de démocratie participative par-delà les Etats. Il peut être complémentaire aux rencontres physiques, de type « Conférences du futur » afin de décloisonner le débat sur l'avenir des coopérations.

II. Présentation des plans d'action locaux par les partenaires du projet URBACT « EGTC »

Dr. István FERENCSEK, responsable du projet pour le GECT Ister-Granum (Hongrie/Slovaquie)

Le principal résultat atteint par le GECT Ister-Granum dans le cadre du projet URBACT « EGTC » a été le développement du plan d'action local pour l'eurorégion. Le projet URBACT a permis de donner un impact plus fort à la coopération transfrontalière, de nouvelles idées d'actions ainsi qu'une plus grande visibilité. Il est utile de se réinventer afin de s'améliorer.

En deux ans de travail, les difficultés rencontrées et les obstacles à surmonter ont été nombreux avant d'arriver à un accord pour l'ensemble du territoire transfrontalier tout en renforçant l'implication des populations dans la coopération transfrontalière. Ainsi, la communication et le marketing territorial ont été pointés comme étant des éléments décisifs de ce processus.

Le centre d'information transfrontalier et le centre transfrontalier pour la jeunesse de l'Eurocidade Chaves-Verin constituent des bonnes pratiques qui pourraient inspirer les partenaires du GECT Ister-Granum.

Aujourd'hui, les partenaires du GECT Ister-Granum souhaitent s'engager dans : la recherche de modes d'organisation opérationnels afin notamment de rendre le GECT davantage fonctionnel ; la poursuite des échanges d'expériences et la valorisation des bonnes pratiques (notamment le Fonds de solidarité transfrontalière) ; le lancement de nouvelles expertises afin de renouveler les programmes opérationnels ; l'amélioration de l'implication de la société civile dans la gouvernance du GECT ; le renforcement de la communication sur les activités menées par le GECT.

Margarida PIZZARO pour l'Eurocidade Chaves-Verin (Portugal/Espagne), technicienne de la Municipalité de Chaves

Le projet URBACT « EGTC » a permis de structurer et d'affiner la composition du groupe de soutien local dont le rôle est d'identifier les obstacles à la coopération transfrontalière et de formuler des propositions d'actions pour les surmonter à destination des communes, et des autorités régionales et nationales.

Les problèmes suivants ont été identifiés: besoin de structurer davantage la coopération entre les deux communes de l'Eurocidade, de doter l'Eurocidade d'une structure dotée de la personnalité juridique et d'une équipe dédiée, de faire remonter aux autorités compétentes les obstacles légaux pour la création d'infrastructures et le développement de services publics communs (notamment la possibilité pour les services d'incendie et de secours d'intervenir indifféremment d'un côté ou de l'autre de la frontière), de surmonter l'asymétrie des compétences entre Chaves et Verin, et de remédier au scepticisme des citoyens vis-à-vis de la coopération transfrontalière.

Le Plan d'Action local contient quelques idées d'actions qui pourraient être mises en œuvre à l'avenir : développer une zone sociale commune définissant un périmètre transfrontalier au sein duquel tous les habitants auraient accès aux services publics selon les mêmes conditions et une formalisation de l'implication de la société civile dans la gouvernance de l'Eurocidade.

L'Eurocidade a pu tirer profit des échanges d'expériences avec les autres partenaires du projet URBACT pour affiner ses propositions : la structuration de l'Eurocidade vers un groupement européen de coopération territoriale, le renforcement des cours de langues et de la participation des fonctionnaires aux activités de l'Eurocidade, la promotion d'activités sportives (jour du vélo de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau), ainsi que des activités ciblant spécifiquement les jeunes (course de la solidarité de l'Eurodistrict). Il est prévu de présenter ces actions dans un futur projet INTERREG IVA. Aujourd'hui, l'Eurocidade travaille à la rédaction de statuts d'un GECT.

Jean-Baptiste SCHIBER pour l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (France/Allemagne), responsable de l'Eurodistrict et des réseaux transfrontaliers à la Communauté Urbaine de Strasbourg

Les travaux menés dans le cadre du projet URBACT « EGTC » ont permis aux partenaires de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau d'identifier clairement la valeur ajoutée d'une structure commune dotée de la personnalité juridique telle que le GECT. Ainsi en février 2010 a été créé le GECT de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. L'Eurodistrict dispose dorénavant d'une légitimité accrue, d'une expression politique unifiée et concertée (une présidence unique) et d'une responsabilité politique renforcée (décisions à la majorité). La structure devant suivre la stratégie et les projets, le plan d'action local identifie les premières actions du GECT : conforter les événements populaires contribuant à l'émergence d'une conscience transfrontalière (kilomètre solidarité, pique-nique de

l'Eurodistrict, ...), le lancement d'une plateforme internet pour associer pleinement les citoyens à la définition de la future stratégie de l'Eurodistrict et le renforcement des relations avec les médias.

Quelques bonnes pratiques issues d'autres sites ont attiré l'attention de l'Eurodistrict : notamment le Géoportail de l'ETB et le Forum de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (structure consultative composée des représentants de la société civile du territoire transfrontalier). Les perspectives pour l'Eurodistrict sont aujourd'hui de rendre opérationnel le GECT d'ici fin 2010, d'élargir son périmètre d'intervention ainsi que d'intégrer de nouveaux membres, dont l'Etat français. L'Eurodistrict travaillera également à un meilleur positionnement sur la scène européenne (contribution aux consultations européennes) et plaidera pour faire de l'Eurodistrict un territoire d'expérimentation de la subsidiarité transfrontalière intégré à la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.

Echanges avec la salle :

Interrogé sur les modalités d'implication de la société civile dans la gouvernance du GECT, le représentant de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau répond que les populations de part et d'autre de la frontière aspirent à une plus grande implication dans les travaux de l'Eurodistrict. Au-delà de leur participation à des projets concrets, l'Eurodistrict a prévu de lancer une plateforme internet participative, idée inspirée de l'expérience allemande. Les partenaires de l'Eurodistrict partagent tous cette volonté d'associer de manière toujours accrue la société civile mais les concepts, les cultures administratives, les modèles sont différents et appellent un consensus transfrontalier.

Sur le point de savoir s'il est possible de concilier des systèmes nationaux différents, le représentant de l'Eurodistrict rappelle la pertinence de créer des zones franches sociales qui autoriseraient l'accès aux services publics à l'ensemble de la population d'un même bassin de vie transfrontalier et permettraient d'utiliser la législation applicable de l'autre côté de la frontière. Les territoires transfrontaliers appellent des modalités spécifiques et une adaptation des principes de droit interne pour pouvoir surmonter l'effet barrière de la frontière. « La frontière ne devrait pas être un obstacle mais une chance ».

Simon JODOGNE pour l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (France/Belgique), Directeur chargé de l'Euro-métropole et des partenariats européens à Lille métropole

Durant le projet URBACT « EGTC », le GECT de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, le premier GECT créé en Europe, s'est doté d'une structure consultative composée de 60 représentants de la société civile de part et d'autre de la frontière, le Forum de l'Eurométropole.

Les enjeux identifiés par l'Eurométropole sont d'établir un lien toujours plus fort entre ce niveau d'association de la société civile et les organes institutionnels. Le recrutement de l'équipe du GECT a par ailleurs été finalisé. Le projet IBA Basel 2020 (en français, « exposition internationale d'architecture ») a attiré l'attention de l'Eurométropole : ce projet vise à stimuler et initier l'émergence de projets urbains portés par les acteurs locaux dans des domaines très divers tels que l'architecture, le développement urbain, la mobilité, l'éducation etc. Un certain nombre d'entre eux auront une dimension transfrontalière.

Aujourd'hui, l'Eurométropole souhaite renforcer ses relations avec les instances européennes, poursuivre ses activités sur la gouvernance transfrontalière et constituer une zone d'expérimentation pour les politiques européennes (signature d'un contrat spécifique avec l'Union européenne).

Sören BOLLMANN, responsable du projet pour l'agglomération transfrontalière de Francfort (Oder) – Slubice (Allemagne/Pologne)

Le Plan d'action local comprend une vision commune partagée pour les dix prochaines années (2010-2020): 24 objectifs stratégiques, 7 domaines, 14 projets. A titre d'exemple le développement d'une stratégie de marketing territorial commune passant par la création d'un réseau transfrontalier des petites et moyennes entreprises, une politique de revitalisation et de développement des zones urbaines à travers un plan de développement urbain intégré pour l'agglomération transfrontalière, l'apprentissage de la langue des voisins par les plus jeunes via la construction d'un jardin d'enfants germano-polonais à Slubice.

Les échanges d'expériences ont permis à Francfort (Oder) – Slubice d'identifier un certain nombre de bonnes pratiques comme la mise en place d'un conseil consultatif impliquant les entreprises ou l'implication des autorités régionales, voire nationales, dans des structures de gouvernance transfrontalière (GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau). Au-delà de ces échanges d'expériences qui ont permis de nourrir la réflexion des deux villes, le projet URBACT « EGTC » a joué un rôle crucial dans la consolidation des cadres de travail politiques et techniques (le groupe de soutien local s'est fondé sur les structures déjà en place qui ont étroitement collaboré à l'élaboration du plan d'action local et l'équipe technique de suivi de la coopération transfrontalière a été renforcée), a permis la tenue de la « Conférence du futur 2020 » qui a impliqué 200 personnes issues de la société civile des deux côtés de la frontière, a offert une plus grande visibilité à l'agglomération transfrontalière et un document stratégique partagé (le plan d'action local).

Le plan d'action Local a été validé politiquement le 29 avril 2010 ainsi que le projet de centre de compétences et de communication de Francfort (Oder) – Slubice (projet INTERREG IVA) qui sera notamment chargé de sa mise en œuvre. Par ailleurs, une nouvelle conférence publique impliquant les citoyens sera organisée en 2010 et la réflexion sur un GECT à l'échelle de l'Eurorégion Pro Europa Viadrina pourrait être lancée.

Véronique BITTNER pour l'Eurodistrict Trinational de Bâle (Suisse/France/Allemagne), Chargée de mission à la Regio Basilensis

L'ETB a d'ores et déjà défini une stratégie commune. L'enjeu qui se pose aujourd'hui est d'assurer un portage efficient des actions de l'ETB s'inscrivant dans cette stratégie et de rationaliser et de simplifier les structures de gouvernance pour une meilleure lisibilité pour les citoyens et pour une plus grande synergie entre les acteurs de la coopération transfrontalière. Ainsi le plan d'action local préconise une meilleure coopération entre les différentes structures de l'Eurodistrict : notamment une intégration de la structure Infobest dans la gouvernance de l'ETB et de MetroBasel en tant que conseil consultatif économique et une coopération renforcée entre les différentes structures du Rhin supérieur (Conférence du Rhin Supérieur, eurodistricts). Il est également prévu de développer une stratégie de communication transfrontalière plus efficiente dans les prochains mois.

L'ETB a tiré plusieurs enseignements du projet URBACT « EGTC » : sur la création d'un GECT, ses avantages et inconvénients, les difficultés pour rendre la structure opérationnelle (la création d'un GECT, remplaçant l'association existante, n'a pas été actée), sur la possible articulation avec l'Etat

français sur les questions transfrontalières, sur le financement des structures transfrontalières et sur les modes d'implication de la population.

Le plan d'action local a été validé politiquement le 30 avril 2010 et sera suivi par une mise en œuvre des actions définies dans le document. L'ETB souhaiterait poursuivre les échanges avec les autres partenaires du projet URBACT « EGTC » sur un plan informel.

Echanges avec la salle :

A une remarque formulée sur le déficit d'actions concrètes menées par les GECT, Christian LAMOUR rappelle que les GECT sont des structures en phase d'expérimentation. Pour le moment, les sites sont en pleine consolidation de l'outil qui décidera de ces projets, voire les mènera.

Interrogé sur la stratégie 2020 de l'ETB, la représentante de l'ETB indique que ce document n'est pas un document légalement contraignant mais qu'il fait l'objet d'un consensus entre tous les partenaires de l'ETB qui se sont engagés à promouvoir les actions qui y sont inscrites. L'ETB, en tant qu'association, n'a pas la capacité juridique de mener en propre des projets structurants; il reviendra aux communes d'en assurer la mise en œuvre.

Questionné sur les raisons de créer un GECT, le représentant de Frankfurt(O)-Slubice souligne qu'un tel outil permettrait de réaliser des investissements importants pour l'ensemble des membres du GECT et de fait, d'accroître la responsabilité commune. Pour la représentante de l'ETB, la forme associative qui permet d'avoir une personnalité juridique propre (capacité à passer des contrats, à disposer de son propre budget et de son personnel) satisfait les partenaires de l'ETB. Le passage vers un GECT pourrait se justifier par l'implication de l'Etat français. Pour les partenaires de l'ETB, les projets comptent davantage que la structure.

Sur la difficulté de passer de la phase stratégique à la concrétisation des projets, le représentant de Frankfurt(O)-Slubice relève que le développement de la stratégie doit se faire parallèlement à la réflexion sur la mise en œuvre des actions et non pas successivement.

III. ConclusionS sur les résultats finaux du projet URBACT « EGTC »

Christian LAMOUR, expert référent du projet URBACT « EGTC »

Chaque espace transfrontalier produit, en fonction du contexte qui lui est propre, une série de procédures partenariales et de rapports particuliers entre la sphère politique et la société civile. Une diversité de processus coopératifs dépassant le cadre des Etats-Nations est perceptible sur les frontières internes de l'Union Européenne. Par ailleurs, il est important de noter que la construction du marché communautaire et la libéralisation des flux de personnes permise par les accords de Schengen n'ont pas signifié pour autant une disparition de toutes les frontières administratives et mentales héritées de la construction étatique.

Dans ce contexte, la coopération transfrontalière n'a pas pour objectif de faire disparaître toutes ces frontières, mais de générer des partenariats « gagnant-gagnant » induisant une élasticité de certaines limites.

Enfin, l'organisation spatiale par-delà l'Etat ne conduit pas à la gestation de régions exclusives dans lesquelles seraient dissoutes à termes les entités territoriales construites au sein de chaque Etat. La régionalisation transfrontalière portée par des réseaux de gouvernance à échelle variable permet avant toute chose de repenser l'agencement spatial d'une manière extravertie en forgeant des associations flexibles autour d'espaces européens imaginés en reconfiguration permanente.

Malgré, la diversité des approches de la coopération transfrontalière d'une frontière à l'autre de l'Union, on constate cependant une tendance lourde d'institutionnalisation approfondie des relations établies entre les acteurs politiques. Ce processus institutionnel peut être apprécié comme une volonté des participants à développer des relations de confiance inscrites dans le temps long. L'institution transfrontalière peut être porteuse d'ossification des échanges, mais elle est plus encore un générateur d'empathie et de construction lente d'une identité politique européenne de proximité. Le caractère cyclique des échanges induits par l'organisation institutionnelle et la structuration d'un agenda-setting² qu'elle suppose, sont autant d'éléments favorables à un supplément communicationnel entre forces décisionnelles séparées par les frontières nationales. La construction de l'outil GECT et son adoption progressive par les élus situés sur les frontières de l'Union montrent la volonté de poursuivre la démarche de décloisonnement de la confiance politique par-delà les Etats.

On peut remarquer également que parallèlement à ce processus d'eupéanisation, un flux informationnels s'instaure entre des territoires non inscrits dans le même environnement étatique. Des structures de type « Mission Opérationnelle Transfrontalière » ou encore des projets spécifiques tels que le projet URBACT II « EGTC » sont des systèmes de transfert de bonnes pratiques permettant à chacun de démultiplier ses ressources d'inventivité pour aborder le contexte qui lui est propre.

Nous pouvons constater que les transferts informationnels relatifs à la gouvernance transfrontalière sont multidirectionnels et polyphoniques. Le projet URBACT II « EGTC » a permis un flux ascensionnel majeurs (via notamment des recommandations concertées et adressées aux niveaux national et européen par les porteurs de projets transfrontaliers), mais également le développement d'un dialogue avec les Etats et l'Europe (et ce notamment dans le cadre des conférences organisées tout au long du projet).

A cela, il faut ajouter les contributions des organisations européennes engagées dans le champ transfrontalier, dont les avis et positionnements s'adressent tant en direction des territoires qu'auprès des autorités de niveau supérieur. Ainsi, le Comité des Régions, mais aussi l'ARFE (Assemblée des Régions Frontalières Européennes), l'association City-Twins et la Mission Opérationnelle Transfrontalière sont apparus comme des organisations-clés participant à la médiation communautaire relative à la gouvernance territoriale transfrontalière.

Il s'agit maintenant pour chaque territoire engagé dans le projet URBACT « EGTC » d'opérationnaliser son plan d'actions local défini au cours des deux dernières années. L'entrée dans le concret se fera via un approfondissement des relations transfrontalières, mais également à travers un ancrage pérenne dans les réseaux européens ayant la régionalisation européenne comme cœur de métier.

² C'est-à-dire, une hiérarchisation des questions à traiter.

2^{ème} journée : Identification des futures options et opportunités basés sur les résultats du projet URBACT « EGTC »

La fin du projet URBACT II « EGTC » pose la question de savoir si des suites peuvent lui être données, dans quelle mesure les résultats peuvent être capitalisés et les échanges poursuivis, voire étendus à d'autres sites et à d'autres thèmes. Cette réflexion doit être menée au niveau local avec la mise en œuvre des plans d'actions locaux, et au niveau du réseau européen avec la poursuite des échanges et la remontée des besoins aux autorités compétentes (nationales et européennes). Pour échanger sur ce sujet, sont intervenus des représentants d'autres territoires, réseau transfrontaliers et des institutions européennes.

I. Ouverture de l'initiative à d'autres territoires transfrontaliers en Europe

Ernests LIBIETIS, chef du département des projets et du développement de la ville de Valka (pour l'agglomération Valga/Valka à la frontière Estonie-Lettonie)

Les villes de Valga et de Valka sont accolées à la même frontière. Cette proximité et continuité urbaines a naturellement mené les villes à coopérer avec la signature d'un accord de coopération entre les municipalités en 1995 et la création d'un secrétariat conjoint en 2005. Plusieurs actions communes ont été menées dès lors : plan de développement transfrontalier, marketing territorial (logo, mascotte), promotion du tourisme (rénovation de bâtiments militaires), activités culturelles sportives, collaborations entre les services de secours et d'incendie de part et d'autre, construction d'une école d'arts ouverte aux élèves des deux côtés de la frontière...

Des échanges de bonnes pratiques sur l'ensemble de ces actions avec d'autres sites transfrontaliers devraient être plus nombreux.

Martin Guillermo RAMIREZ, Secrétaire Général de l'ARFE³

De manière générale, il conviendrait d'organiser un échange d'expériences entre les agglomérations transfrontalières et les régions frontalières/Eurorégions en Europe. La thématique de la gouvernance multi-niveaux pourrait s'y prêter dans la mesure où la plupart des membres de l'ARFE travaillent déjà sur cette question.

Le processus d'intégration transfrontalière est lancé et ne peut revenir en arrière. Les résultats des programmes INTERREG passés sont très positifs et ont été profitables aux régions frontalières et à leurs populations. Par ailleurs, la coopération transfrontalière est un instrument de normalisation des relations au travers des frontières et qui apporte un saut qualitatif aux mesures nationales pour le

³ L'ARFE est un réseau des régions frontalières en Europe créé en 1971. En 2007, une convention de partenariat a été signée entre l'ARFE et la MOT. Plus d'informations : <http://www.aebr.net/>.

développement de zones géographiques aux enjeux très importants, même en dehors de l'Europe, comme cela a commencé à être le cas en Amérique latine ou en Afrique. Ces arguments plaident pour une poursuite, un approfondissement de la coopération transfrontalière.

La gouvernance des territoires transfrontalière est confrontée aux problèmes d'asymétrie des cadres institutionnels, juridiques, culturels de part et d'autre de la frontière. Le groupement européen de coopération territoriale (GECT) et le groupement eurorégional de coopération (GEC)⁴ initié par le Conseil de l'Europe constituent aujourd'hui des outils communs pour toute l'Europe pour renforcer la coopération transfrontalière et la mise en réseau. La question transfrontalière pose quant à elle des questions particulières en raison de la proximité de ses antagonistes.

La coopération transfrontalière constitue une nouvelle dimension du développement local et régional. Les principaux obstacles à son bon fonctionnement sont : les gouvernements centralisés, les différences de structures économiques, les différents niveaux de capacité de gestion, les divergences dans les processus de décentralisation.

Le but de la coopération transfrontalière est de permettre aux territoires frontaliers de réaliser des économies d'échelles et de constituer une masse critique plus importante afin de peser sur les politiques nationales et européennes afin que celles-ci investissent davantage dans ces zones. Il ne s'agit pas d'uniformiser les territoires transfrontaliers mais bien de prendre en compte leurs diversités (langues, marché du travail, tourisme, gouvernance, etc.). La coopération transfrontalière est ainsi un modèle parfait pour la pratique d'une « nouvelle gouvernance ».

Echanges avec la salle

Le représentant de l'Eurorégio Meuse-Rhin relève que l'intérêt du groupe de travail URBACT « EGTC » est que ses travaux n'ont pas uniquement porté sur l'outil GECT, ce qui aurait été trop restrictif. L'entrée par le thème de la gouvernance multi-niveaux a été bien plus pertinente. Il suggère la mise en place d'une plate-forme pour les territoires frontaliers qui souhaiteraient échanger sur la gouvernance multi-niveaux et sur les outils juridiques adaptés (pas seulement le GECT).

II. Un regard institutionnel européen

- **« Gouvernance transfrontalière et cohésion territoriale européenne » ? José Antonio RUIZ DE CASAS, Unité coopération territoriale, DG REGIO, Commission européenne**

La gouvernance multi-niveaux est un objet à multi-facettes : tout en donnant un poids démocratique aux politiques, elle permet de créer de la cohésion sur un territoire donné. C'est le moyen unique pour renforcer l'intégration de l'Union européenne. L'intégration européenne devant passer par une intégration aux frontières, la gouvernance transfrontalière joue un rôle clé dans l'intégration et la cohésion territoriale européennes.

⁴ Le GEC est un instrument introduit par le 3^{ème} protocole à la convention-cadre de Madrid. Ce protocole a été adopté par les Etats membres du Conseil de l'Europe fin 2009.

Pour les années qui viennent, la Commission européenne s'est fixé trois priorités pour lesquelles la gouvernance transfrontalière a un rôle à jouer, rôle qui doit être mis en avant :

Tout d'abord, la stratégie Europe 2020 : elle promeut un développement durable, harmonieux et équilibré. Les territoires doivent utiliser les outils existants pour y parvenir : macro-régions, micro-régions, eurorégions, GECT, etc.

Ensuite, les macro-régions : quelle échelle et quel rôle ? Quel est la place des régions et des micro-régions dans les macro-régions ?

Et finalement le concept de diversité qui doit être concilié avec l'idée européenne. Les territoires transfrontaliers sont les agents de l'intégration européenne. La gouvernance transfrontalière ne doit pas être une spécialisation de la cohésion territoriale, qui rende le processus trop rigide.

- **« Liens avec le Groupement Européen de Coopération Territoriale », Alfonso ALCOLEA MARTINEZ, Comité des régions**

Le projet URBACT « EGTC » a permis de développer avec succès une approche multi-niveaux. Les résultats de ce projet sont très consistants et très cohérents et reposent sur une approche « du bas vers le haut ».

Le GECT est un outil de la gouvernance transfrontalière, un instrument flexible, un instrument de régulation européenne.

Chaque année, le Comité des régions réalise un travail de veille des GECT créés ou en création. A ce titre, une consultation vient d'être lancée sur le site du Comité des régions sur la modification du règlement 1082/2006 sur le GECT devant intervenir en 2011. Les résultats de cette consultation seront présentés lors des Open Days, le 6 octobre 2010.

Il s'agit aujourd'hui de trouver des synergies entre le Comité des régions et le projet URBACT « EGTC ». Le projet a été des plus utiles pour ce qui est de la valeur ajoutée constituée par l'expérience de terrain. Il s'agit désormais, à partir des conclusions du projet, de transformer ce groupe d'experts en un réseau solide. Si le partenariat est poursuivi, il pourrait fournir au Comité des régions un retour intéressant sur l'utilisation des GECT. Pour financer un tel projet, il pourrait être utile de déposer un nouveau projet URBACT II.

- **« Liens avec le Groupement Eurorégional de Coopération », Auke VAN DER GOOT, Vice-président du Comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR), Conseil de l'Europe**

Les collectivités territoriales en Europe disposent d'un panel important d'outils juridiques leur permettant de formaliser leur coopération transfrontalière. Mais pourquoi ne pas simplifier ce paysage réglementaire au profit d'un seul outil, le GECT ?

La Convention Benelux de 1986 (Belgique-Luxembourg-Pays-Bas) qui va être modifiée en 2010 permet de constituer des structures juridiques de droit public, des accords administratifs et des structures de consultation conjointes. En outre, dans le cas d'une structure commune, celle-ci peut avoir plusieurs sièges. La convention Benelux offre une flexibilité plus grande que le GECT. Le GECT reste un outil optionnel et vient compléter les outils existants. Il présente le caractère innovant de

permettre d'associer l'Etat en tant que membre à part entière. Cette innovation sera introduite dans la Convention Benelux révisée.

Quant au groupement eurorégional de coopération (GEC), cet outil est utilisable à l'échelle des 47 Etats membres du conseil de l'Europe et s'inspire très largement de la réglementation européenne sur le GECT. Pour le moment seuls 9 pays l'ont signé et aucun ne l'a ratifié.

Le Conseil de l'Europe pourrait constituer un relais pour faire remonter les recommandations issues du projet URBACT « EGTC » qui sont adressées aux autorités nationales.

L'enjeu de la coopération transfrontalière est bien d'atténuer les obstacles de la coopération transfrontalière aux niveaux local, régional et national. La constitution d'un réseau des GECT et des GEC et autres structures juridiques pourrait y contribuer. Il est également proposé que soient lancés des réseaux nationaux des acteurs du transfrontalier qui assureraient le lien entre le niveau local et national et qui apporteraient un soutien aux collectivités pour développer leurs projets (ex : le Grenzmakelar aux Pays-Bas).

III. Les défis de la coopération transfrontalière en Hongrie

Dr. Jenő HAMORY, Chef de service, Ministère des affaires étrangères, Service des relations économiques, Hongrie

Avant tout, il convient de féliciter tous les partenaires de l'Eurorégion Ister-Granum pour leur rôle pionnier en matière de coopération transfrontalière, et ce depuis plusieurs années. Cette Eurorégion constitue un modèle pour toute l'Europe centrale.

La Hongrie est un pays aux nombreuses frontières (Autriche, Slovaquie, Croatie, Serbie, Roumanie, Ukraine) et a ainsi dû apprendre à coopérer avec ses pays voisins. Si certains gouvernements nationaux ont préféré mettre de côté la coopération transfrontalière, le gouvernement hongrois a choisi de coopérer avec ses voisins et d'y mettre les moyens. Pour la période de programmation 2007-2013, la Hongrie dispose d'environ 1 milliard d'euros destiné à sa politique transfrontalière. La Hongrie a exprimé son vif intérêt à la Commission européenne de coopérer à la stratégie de la Région du Danube à partir de 2014. Le nouveau gouvernement, installé depuis mai 2010, s'est engagé à moderniser ses objectifs dont la coopération régionale fait partie intégrante. La Hongrie souhaite tirer profit de ses avantages géographiques et régionaux et espère que l'Union européenne pourra renforcer les fonds destinés à la coopération territoriale dans cette perspective.

IV. Conclusions sur les suites à donner au projet URBACT « EGTC »

- Volonté partagée des partenaires du projet URBACT « EGTC » de poursuivre le travail entrepris depuis 2008 : quels partenaires ? Quel financement ? Possibilité d'un projet URBACT « EGTC » 2 ? Une réflexion devra être menée sur cette question.
- Certains participants ont exprimé leur intérêt pour créer une plate-forme sur la gouvernance transfrontalière multi-niveaux.
- Les partenaires du projet URBACT « EGTC » organiseront une réunion avec les représentants de la Commission européenne, du Comité des régions et du Conseil de l'Europe pour échanger sur les recommandations et les faire remonter.
- La MOT entend accompagner d'autres pays à la constitution de structures qui auront vocation à apporter un soutien aux acteurs locaux aux frontières pour développer leurs projets. La Hongrie réfléchit en ce moment à la formalisation d'un réseau de collectivités frontalières.
- Il s'agit également d'organiser une articulation entre les agglomérations transfrontalières et les Eurorégions (lien avec l'ARFE).

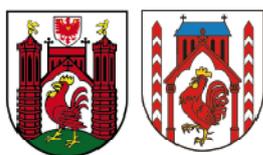
Contacts des partenaires du projet URBACT "EGTC"



Mission Opérationnelle Transfrontalière (France)
+ 33 (1) 55 80 56 80
mot@mot.asso.fr
www.espaces-transfrontaliers.eu



Lille Métropole Communauté Urbaine (France)
www.lillemetropole.fr



Ville de Slubice (Pologne)
www.slubice.pl



Ville de Chaves (Portugal)
www.cm-chaves.pt



Ville d'Esztergom (Hongrie)
www.istergranum.hu



Canton de Bâle-Ville (Suisse)
www.eurodistrictbasel.eu



Communauté Urbaine de Strasbourg (France)
www.eurodistrict.eu